



Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire

Organisation
et contrôle de la
distribution publique
de l'électricité
et du gaz

Renforcement,
extension
et dissimulation
des réseaux
électriques

Eclairage public
et mise en lumière

Maîtrise de l'énergie
et énergies
renouvelables

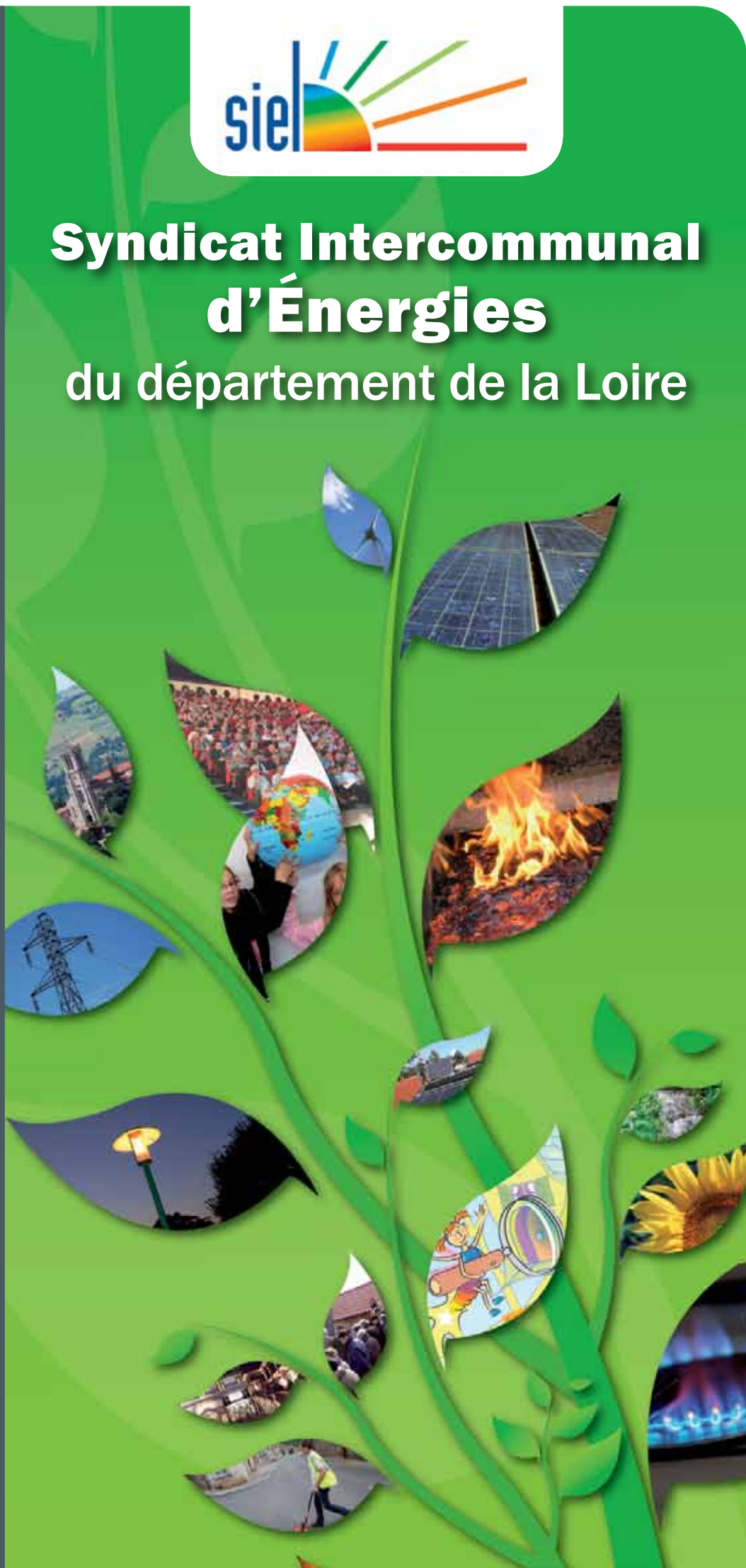
Cartographie
numérisée

Information des
consommateurs
d'énergies

Urbanisme et
réseaux

Communications
électroniques

www.siel42.fr





Créé en 1950, le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (SIEL) est une collectivité territoriale (syndicat mixte) qui agit pour le compte des communes et de leurs groupements.

Le Syndicat a d'abord fait réaliser les travaux d'électrification rurale et permis la desserte en électricité des habitants de la Loire, où qu'ils se trouvent et dans les conditions les plus satisfaisantes possibles.

Peu à peu, les élus ont chargé le SIEL de nouvelles missions au service des collectivités et des consommateurs d'énergie.

En s'appuyant sur ses traditions fondatrices de solidarité intercommunale et de service public, le SIEL contribue à un aménagement du territoire respectueux de l'environnement, qui favorise le développement économique et la qualité de la vie.

La solidarité intercommunale : la mutualisation des moyens au service des collectivités

Les collectivités qui adhèrent au SIEL lui délèguent obligatoirement* certaines de leurs compétences comme la gestion des réseaux publics d'électricité et de gaz.

Elles peuvent également adhérer à des compétences optionnelles «à la carte» :

- **Le SIEL peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux pour l'éclairage public des voies, des terrains de sports et la mise en lumière des monuments.**

- **Les interventions du SIEL portent aussi sur la maintenance de l'éclairage public, les études de gestion rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.**

Le SIEL investit environ 40 millions d'Euros chaque année et génère 300 emplois directs.

*Pour les communes de moins de 150 000 habitants

Les missions du SIEL

Organisation et contrôle de la distribution publique de l'électricité et du gaz

Les communes, regroupées au sein du SIEL, lui délèguent l'organisation des **services publics de distribution d'électricité et de gaz**.

Le SIEL est ainsi propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz situés sur son territoire :

- **15 886 km de lignes électriques** Basse (BT 230 Volts) et Moyenne Tension (HTA 20 000 Volts).
- **2 330 km de canalisations de gaz** Basse et Moyenne Pression.

Le SIEL confie la gestion de la distribution d'électricité et de gaz aux concessionnaires ErDF et GrDF dans les conditions fixées par **deux contrats de concession**.

Le SIEL **contrôle** la bonne application de ces contrats de concession (entretien et renouvellement des équipements, qualité de l'électricité...).

Le SIEL finance et réalise les travaux d'extension, de renforcement et de dissimulation des réseaux électriques.

Enfin et dans de travaux d'électrification, le syndicat favorise la mise en place d'infrastructures pour le **déploiement de la fibre optique** (internet très haut débit).



Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire

Ils adhèrent au SIEL :

327 communes regroupant une population de 759 600 habitants,
42 structures intercommunales,
le Conseil Général de la Loire.

L'éclairage public et la mise en lumière

Selon les options d'adhésion choisies par les collectivités, le SIEL peut coordonner **les travaux neufs ou de rénovation de l'éclairage public.**

Le Syndicat assure le suivi de la maintenance de quelques **79 000 points lumineux** avec des entreprises spécialisées.

Il intervient pour la réduction des consommations d'électricité par l'emploi d'équipements performants (lampes, réduction de puissance, ...).

Le SIEL réalise également **la mise en lumière des bâtiments** communaux et des éléments patrimoniaux remarquables.

Les extensions et le renforcement de réseaux électriques

Le SIEL intervient dans le renforcement des réseaux en zones rurales et les extensions liées à tous les projets des collectivités (salle municipale, lotissement, camping...),

Afin de limiter les investissements de renforcement des réseaux, le syndicat met en place des actions de **Maîtrise la Demande en Electricité (MDE)** en conseillant les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Le SIEL peut également apporter son appui aux collectivités pour le chiffrage des extensions de **réseaux secs** et l'impact de ceux-ci sur les zones urbaines ou à urbaniser.

L'esthétisme des ouvrages

Dans le cadre de la valorisation paysagère des bourgs ou de sites remarquables, le SIEL assure **l'enfouissement des lignes électriques** et coordonne la dissimulation conjointe d'autres réseaux aériens comme les lignes téléphoniques.

Cette action contribue également à sécuriser les lignes en cas de tempête.

Depuis plusieurs années, le SIEL innove en organisant le **recyclage sur site des remblais de chantiers** limitant fortement les navettes en camions et l'utilisation de matériaux neufs issus de carrières.





La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

Engagé pour la préservation des ressources fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SIEL s'implique largement dans **la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables** (bois, solaire, éolien, hydroélectricité...).

Le Service d'Assistance à la Gestion Energétique (S.A.G.E) propose aux collectivités un **soutien approfondi pour la maîtrise des consommations et des dépenses d'énergie**.

Le SIEL assure un rôle d'assistance aux collectivités pour les aspects techniques, juridiques et financiers des installations énergétiques.

Le SIEL peut assurer la **maîtrise d'ouvrage** de chaufferies automatiques au bois, de générateurs photovoltaïques ou de chauffe-eau solaires.

Force de proposition, le SIEL **conseille ses adhérents** sur les solutions énergétiques les plus favorables en réalisant de études de choix d'énergie, des mesures de consommation, des analyses thermographiques de bâtiments, la rédaction de cahiers des charges et le suivi de chantier.



La cartographie numérisée

Un service spécialisé assure l'**exploitation informatique des différents réseaux gérés par le SIEL** (électrique, gaz, éclairage public).

Le SIEL accompagne les communes pour l'**informatisation du cadastre**. Il aide les collectivités à mieux appréhender les enjeux et les solutions techniques pour la diffusion des données du cadastre.

Le SIEL assure la collecte et le suivi des données cadastrales et assure l'installation de logiciels dans les communes.



L'information des consommateurs d'énergies

Le SIEL apporte son soutien aux différents utilisateurs des réseaux publics d'électricité et de gaz.

Il peut intervenir pour des problèmes de **qualité de l'électricité** (coupures fréquentes...), de facturation ou encore de déplacement d'ouvrage.

Le SIEL conseille également les consommateurs d'énergie dans le cadre de l'**ouverture du marché de l'énergie** et les aide à faire les bons choix (contrats, fournisseurs...).

Enfin, le syndicat apporte son soutien aux travailleurs sociaux pour la **sensibilisation aux économies d'énergie et la prévention de la précarité énergétique**.



Organisation

Le SIEL est un syndicat mixte administré par un Comité. Celui-ci regroupe un délégué par commune ou par groupement de communes et trois délégués du Conseil général. Les décisions du Comité sont préparées et mises en oeuvre par le Bureau Syndical qui compte 28 membres. Le Président, élu directement par le Comité, dirige le Syndicat. Le Bureau propose les orientations générales aux délégués et veille à l'application de leurs décisions.



CONTACT

SIEL - 5 Rue Charles de Gaulle
42021 Saint-Etienne Cedex 1
tél. 04 77 43 89 00 - Fax 04 77 43 89 13
e-mail : siel@siel42.fr

www.siel42.fr

